

## Le combattant dans l'Occident médiéval

In: Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public. 18e congrès, Montpellier, 1987. pp. 15-23.

---

Citer ce document / Cite this document :

Contamine Philippe. Le combattant dans l'Occident médiéval. In: Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public. 18e congrès, Montpellier, 1987. pp. 15-23.

doi : 10.3406/shmes.1987.1479

[http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/shmes\\_1261-9078\\_1991\\_act\\_18\\_1\\_1479](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/shmes_1261-9078_1991_act_18_1_1479)

---

# Le combattant dans l'Occident Médiéval

par Philippe Contamine - Université de Paris-Sorbonne

Je me propose d'envisager le combattant dans l'Occident médiéval d'un triple point de vue :

- 1) le peuple en armes,
- 2) les combattants au pouvoir,
- 3) profession : homme de guerre.

## *Peuples et communautés en armes*

Plus d'une fois, il arriva au Moyen Age qu'un peuple, ou qu'une société, fût tout entière mobilisée pour la guerre, dans un but d'invasion et de conquête (tel fut le cas avec les peuples germaniques aux IV<sup>e</sup>, V<sup>e</sup>, VI<sup>e</sup> siècles), ou, au contraire, dans un but défensif, ainsi lorsqu'une ville se trouvait assiégée, lorsque les Saxons furent attaqués par les armées de Charlemagne, ou lorsque les Suisses s'opposèrent aux entreprises conquérantes de Charles le Téméraire.

C'est dire que la notion de levée en masse (*Landsturm*) fut loin d'être ignorée, selon des modalités et avec des dénominations diverses, et cela en dépit de la faiblesse et de la relative inefficacité des institutions étatiques capables d'opérer cette mobilisation aussi générale que possible des forces disponibles, et en dépit de tous les problèmes économiques et humains qui, inévitablement, en découlaient. Dans ces conditions, à la limite, une adéquation était réalisée entre la société et son armée, chacun pouvant être appelé à devenir combattant si la nécessité l'exigeait. Et pour l'historien, étudier le combattant sera donc, d'une certaine manière, étudier l'ensemble de la société.

Sans que l'on puisse généraliser, chacun de ces combattants devait s'entretenir à ses frais et se procurer un équipement militaire en correspondance avec ses ressources et ses aptitudes. Entre autres exemples, c'est sur cette base qu'est conçue l'assise des armes de Henri II Plantagenet (1181), laquelle ne marque d'ailleurs qu'une étape dans une évolution pluriséculaire qui remonte au *fyrð* anglo-saxon et qui devait se poursuivre avec le statut de Winchester de 1285 et avec différentes dispositions législatives prises au XIV<sup>e</sup>, voire au XV<sup>e</sup> siècle.

Ainsi la guerre apparaît comme une activité normale, attendue. Chacun doit s'y préparer, il s'agit d'un apprentissage universel, en fonction des coutumes du peuple auquel on appartient. Les uns se battront avec des arcs, les autres avec des piques, des

épieux, des frondes. L'armement défensif sera souvent rudimentaire, voire inexistant. Pour toutes sortes de raisons, (et pas seulement le coût des montures), ces peuples, ces communautés, ces « communes » en armes, feront souvent la guerre à pied, encore que, dans le cas de tel peuple « barbare », les cavaliers aient pu être assez nombreux. Mais il ne semble pas qu'il y ait eu en Occident l'équivalent des cosaques, des Tatars, des Mongols de la grande steppe eurasiatique, tout simplement parce que ces communautés en armes étaient issues de peuples sédentaires et non point nomades.

De semblables mobilisations étaient surtout réalisées dans le cadre de sociétés ou de communautés restreintes et géographiquement concentrées. Un certain degré de cohésion interne était indispensable. Et l'on sait maintenant que pratiquement toutes les peuplades germaniques qui, selon des processus divers, se fixèrent à l'intérieur du *limes* romain, eurent des effectifs largement inférieurs au demi-million d'hommes. De même, la levée en masse fonctionna assez bien dans les villes flamandes du XIV<sup>e</sup> siècle où le sens civique des habitants était développé et l'organisation municipale vigoureuse : des exemples suggèrent qu'une ville de 20 000 habitants était susceptible, dans ce contexte, d'aligner une force de 3 000 ou 4 000 combattants.

Mais même lorsque le danger était pressant, même en cas d'« éminent péril », même lorsque le pouvoir d'État disposait d'une longue tradition de coercition, il était impossible à un pays de dimension notable de mettre en oeuvre tout son potentiel humain : à supposer que le royaume d'Angleterre ait compté vers 1300 5 ou 6 millions d'habitants, il aurait été incapable de mobiliser, non seulement un million d'hommes, mais même la moitié de ce chiffre. Et d'ailleurs à quoi aurait servi une semblable mobilisation ?

Il n'empêche qu'encore au seuil du XIV<sup>e</sup> siècle, dans une région aussi avancée, socialement et économiquement, que l'Italie du Nord, le recours à la levée générale était loin d'être exclu. C'est ce que montre le traité de Théodore Paléologue (1291-1338), rédigé d'abord en grec puis traduit en latin par son auteur et dont on conserve la traduction française par Jean de Vignai sous le titre *Enseignemens et ordenances pour un seigneur qui a guerres et grans gouvernemens a faire*<sup>1</sup>. Ce traité, dont l'auteur est le deuxième fils de l'empereur byzantin Andronic II (vers 1258-1332) et de Violante – ou Yolande –, fille de Guillaume VII, marquis de Montferrat, et petite-fille d'Alphonse X de Castille, reflète la double expérience d'un homme qui participa à la défense de Constantinople et gouverna le marquisat de Montferrat. Il recommande au seigneur naturel, qui pour cette raison a peu à craindre de ses sujets, au seigneur « de heritage et de succession », par opposition aux « tyrans », aux « seigneurs aventureux », aux « gouverneurs remuables », de prescrire la mise en état de défense de tous les habitants de sa terre :

« Convient il que par le dit seigneur ordenances soient faites par toute sa terre que chascune cité, chastel ou ville habitiee li doie presenter en escript tous les hommes habitans es dis lieux et en chascun d'iceulx et especialment les hommes de deffense, c'est a entendre masles de .xv. ans jusques a .lxx. (...). Que les dis deffenseurs aient touz armeures et au mains escus et quelque garnison de teste et gros pourpains, et les escuiers aient espees, lances ou ars et autres armes communes, et ceulz qui pourront et saront aient arbalestes avec leur appareil ».

Le cas échéant, il sera procédé à la levée en masse, à la « meute », à l'« host general » : tout le monde viendra, avec coutres, charrues, fourches, outils, du moins si la rencontre escomptée avec l'envahisseur doit avoir lieu en deça d'une journée de marche.

---

1. Éd. C. Knowles, Londres, 1983.

## *Les combattants au pouvoir*

Face au modèle de la mobilisation générale, qui aboutit, en quelque sorte, à ce que tout « civil » soit un « militaire » en puissance parce que la guerre concerne tout le monde, existentiellement, parce que la guerre est consubstantielle à la vie, un autre modèle parcourt l'Occident médiéval, selon lequel la majeure partie, voire l'immense majorité de la population se voit soit dispensée soit tenue à l'écart de la guerre, et même proprement désarmée, tandis que la classe des guerriers met à profit sa situation de force pour établir et assurer sa domination. Certes, pratiquement dans toutes les sociétés, un parallèle existe entre les structures, l'organisation du ou des pouvoirs et les structures, l'organisation des armées. Autrement dit, à peu près tout pouvoir a un aspect militaire. L'un des attributs fondamentaux du pouvoir est le glaive. Toutefois, la liaison entre le pouvoir et la force armée peut être plus ou moins discrète, ou implicite, ou médiatisée. Un homme d'État tiendra son pouvoir par héritage ou par consentement, et en vertu de ce pouvoir il disposera de la force armée, sans que celle-ci soit directement à la racine de son pouvoir. En revanche, le Moyen Age occidental a tendance à se caractériser par le fait que c'est la force qui assure au départ le pouvoir, comme d'ailleurs ne manquèrent pas de le souligner bien des théoriciens de la chose publique, surtout à partir du XIII<sup>e</sup> siècle. Aujourd'hui plus nettement qu'hier les historiens voient communément dans le régime féodal la détention du pouvoir sur des groupements humains par des guerriers, éventuellement aidés par d'autres guerriers qui participent à ce pouvoir et dans le château « fort » l'arme de domination par excellence. Dans ce contexte, la guerre a une finalité tant endogène qu'exogène : il s'agit aussi bien de protéger un territoire contre des ennemis extérieurs, d'étendre une domination aux dépens de voisins ou de rivaux, que d'obtenir par la violence ou la menace de la violence la part la plus élevée possible des biens matériels produits par l'ensemble des assujettis à la domination en question. L'homme de guerre par excellence est bien plus qu'un instrument du pouvoir, il est, ou il a le pouvoir. Le *bellator*, le *pugnator* dans le schéma des trois ordres n'est pas l'ensemble des combattants en tant que classe socio-professionnelle, mais le *potens*, et même, à la limite, le seul *rex*.

Mais ce pouvoir, presque toujours héréditaire, tend à être considéré à la fois comme prestigieux et comme légitime. Car toute une explication se met en place : le mal, les méchants sont à l'oeuvre – conséquence inévitable du péché originel ; chaque communauté a donc le droit et le devoir de se défendre ; il est avantageux pour elle de déléguer ce soin à un groupe d'hommes, à une élite de par le courage et les aptitudes physiques qui exercera la défense et fera régner la justice (les deux notions sont intimement liées) pour le profit de tous. Telle est la raison d'être des nobles ou des chevaliers, qui partagent cette responsabilité avec le prince ou le roi. Tant que les chiens de garde de la société (pour reprendre la comparaison utilisée par le chroniqueur Jean de Venette)<sup>2</sup> exercent correctement leur office, leur position sociale, leur état se trouve justifié et respectable. Mais s'ils perdent leur aptitude à défendre la communauté qui leur a confié cette mission, pis encore, s'ils se comportent à l'égard de cette communauté en loups ravisseurs, alors leur rôle peut être remis fondamentalement en question et la rébellion devenir légitime.

Ainsi, les combattants constituent à la fois une minorité et une élite. Une minorité, en sorte qu'au lieu d'une mobilisation « générale » réunissant entre le quart et le huitième de la population, on aura un nombre de combattants tournant autour de 1, 2, 3%. Ces

---

2. *Chronique latine de Guillaume de Nangis et de ses continuateurs de 1113 à 1300 et les continuations de cette chronique de 1300 à 1368*, éd. H. Géraud, t.II, Paris, 1843, p. 260.

combattants recevront une formation militaire dès l'enfance, à la fois longue et attentive. Sous une forme ou sous une autre, des exercices guerriers périodiques (auxquels il faut ajouter la chasse) leur permettront d'entretenir, voire d'améliorer leur compétence. Ils formeront un milieu plus ou moins solidaire, cohérent, avec ses usages, son rituel, sa culture, même si cette culture, en raison de leur position dominante, rayonne à travers l'ensemble de la société. A eux les plus belles armes, les chevaux de prix, l'appareil guerrier le plus luxueux et le plus terrifiant, car l'apparence est à la fois un moyen d'impressionner l'adversaire et de s'imposer auprès de la communauté dont ils sont les dirigeants. Aucune civilisation, peut-on penser, n'a autant exalté la figure du guerrier que le Moyen Age occidental par le biais du chevalier et de la chevalerie. La chevalerie a permis, en particulier, de dépasser l'antagonisme entre la guerre et le christianisme. Entre la fin du XI<sup>e</sup> et la fin du XII<sup>e</sup> siècle, surgit ce type humain puissamment original : le chevalier croisé. D'où l'existence, si singulière et presque aberrante, des « moines soldats » (Templiers, Hospitaliers, Teutoniques...). D'où les « saints militaires » (saint Georges, saint Maurice, saint Michel...), l'exaltation du très preux Judas Macchabée, la représentation, sur le pignon de la châsse de saint Hadelin, datant de la première moitié du XI<sup>e</sup> siècle, dans l'église Saint-Martin de Visé, d'un Christ nimbé, revêtu d'un haubert, avec, tout autour, l'inscription « *Christus belli insignis, dominus potens in prelio* ».<sup>3</sup> De l'empereur (du roi) au chevalier, combattant de base, et même à l'écuyer, aspirant à la chevalerie, une certaine communauté de vie, un compagnonnage existe plus ou moins, qui à la limite coupe en deux la société. Quant au mouvement de la paix de Dieu, il a pris acte de cette coupure plutôt qu'il ne l'a créée. C'est dans les premières décennies du XIII<sup>e</sup> siècle que se situe l'apogée de la chevalerie, ainsi qu'en témoignent non seulement la vie de Guillaume le Maréchal, « le meilleur chevalier du monde », mais aussi sa mort, lorsqu'il demande à être enseveli auprès de l'ordre du Temple<sup>4</sup>. Après 1250 et surtout après 1300, l'Église semble s'être progressivement désintéressée de la portée spirituelle de la chevalerie. Sa participation au cérémonial de l'adoubement se fit superficielle. Les valeurs chevaleresques devinrent stéréotypées. A la créativité, succéda la reconduction, la reproduction d'un modèle toujours puissant, prestigieux, mais figé et comme fané. Les formules se répétèrent, mécaniquement. Si les preux de Froissart s'imaginent encore croire à la chevalerie, c'est qu'ils se trompent sur eux-mêmes. La chevalerie oscilla désormais entre l'imaginaire et le rituel, entre le phantasme et la convention sociale.

Ces combattants qui, sur leur tombeau, à partir du XII<sup>e</sup> siècle et surtout du XIII<sup>e</sup>, se feront représenter en guerriers « pour l'éternité » (S. Guilbert), appartiennent aux différentes strates de la noblesse. Leur vocation militaire repose largement sur les fiefs dont ils sont pourvus et dont les revenus leur permettent de se battre en même temps qu'ils les y obligent. Il y a là à la fois un devoir et un privilège. D'ailleurs participent aussi à ce milieu des guerriers non pourvus ou non encore pourvus de fiefs mais qui désirent

---

3. Reproduction en couleur de cette châsse, faite d'argent en partie doré, dans *Art roman dans la vallée de la Meuse aux XI<sup>e</sup>, XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles*, textes et commentaires de S. Collon- Gevaert, J. Lejeune, J. Stiennon, avant-propos et préface par G. Faider-Feytmans, Bruxelles, 1965, p. 136.

4. « Quant je fui outre mer, des lors / Donai je al Temple mon cors / A (i) jesir, quant je morreie, : / En quel (que) liu que je serreie » (*L'histoire de Guillaume le Maréchal, comte de Striguil et de Pembroke, régent d'Angleterre de 1216 à 1219*, éd. P. Meyer, t. II, Paris, 1904, p. 295, v. 18233-18236). G. Duby, *Guillaume le Maréchal ou le meilleur chevalier du monde*, Paris, 1984, p.21. L'idée d'une compétition internationale entre les chevaliers pour savoir quel est le meilleur est encore bien vivante au XIV<sup>e</sup> siècle. Elle apparaît à différentes reprises dans les *Chroniques* de Froissart comme dans l'oeuvre de Geoffroi de Charny. Du Guesclin eut droit officiellement à ce titre : « Le meilleur chevalier c'onques portast espee. / Pour sa chevalerie qui fut bien esprouvee, / Li fu après sa mort une grace donnee / Qui a tousjours porra bien estre renommee, / Car avec les .ix. preux est sa grace nombree, / Le dizeme appelé par sentence donnee » (Cuvelier, *Chronique de Bertrand du Guesclin*, éd. E. Charrière, t. I, Paris, 1839, p. 349, v. 9870-9875).

s'agrèger au monde ouvert de l'aristocratie laïque. Hiérarchie sociale, hiérarchie des pouvoirs, hiérarchie militaire : trois notions étroitement imbriquées, presque indiscernables.

Cependant ces combattants sont loin d'avoir tous les mêmes pouvoirs. Progressivement, à la suite d'un phénomène de reconcentration politique (après l'émiettement du premier âge féodal), au niveau des grands fiefs, des principautés et des royaumes, ces combattants seront simplement inclus dans ce qu'on pourrait appeler la classe dirigeante laïque. En tout cas, ils forment un ordre ou un état dans la société. Eux seuls à la limite ont vocation à porter les armes (l'épée du gentilhomme, le port d'armes). Tout cela aboutit, par exemple, à cette ordonnance de 1478 promulguée pour la ville de Rennes :

« Mesmes est prohibé et deffendu de l'auctorité de ladicte court a tous lesditz habitans de non pour l'avenir aller par le pavé et rues de ceste dicte ville et forsbourgs après heure de neuff heures après medy sans clarté ne lumiere ne o bastons, ferremens ne armes sur peine sur celx qui seront trouvez faisans au contraire de la chaine et autre pugnicion arbitrale. Aussi est prohibé et deffendu a tous gens mecanicques et manouvriers et autres habitans es dicte ville et forbourgs de non pour l'avenir porter par ceste dite ville de jour ne de nuyt dagues, espees, bracquemars ne autres bastons ne ferremens aultrement que pour tailler leur viande fors es gens de la justice et es gentils hommes et leurs serviteurs, sur paine d'estre icels bastons et ferremens confisquees et les faisans au contraire pugniz et corrigez par detempcion de leurs personnes et biens a esgar de justice »<sup>5</sup>.

D'où l'étonnement de Philippe de Voisins, en pèlerinage vers Jérusalem, lorsqu'il constate, à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, qu'à Venise « est telle institution (...) que chascun pelerin noble ou d'estat laissent leurs armes audict palais »<sup>6</sup>. Dans le même ordre d'idée, selon les *Siete Partidas* d'Alphonse X de Castille, les nobles de ce royaume devaient toujours porter leur épée sur eux<sup>7</sup>.

Ainsi tout un processus se manifeste pour restreindre la guerre à une partie de la population, d'une part parce que rien n'est plus dangereux que d'armer le commun (thème assez fréquemment exprimé à partir du XIV<sup>e</sup> siècle : mais existe-t-il tellement avant cette époque ?), et d'autre part parce que, de toute façon, contre l'ennemi extérieur, le commun ne vaut militairement rien ou pas grand-chose. Tendances qui, à vrai dire, s'opposent à une autre : si le commun est traité comme il faut, il n'y a pas de risque de subversion sociale, et s'il est utilisé à bon escient, sa valeur militaire, loin d'être nulle, peut être décisive.

### *Profession : homme de guerre*

Cependant, le dilemme n'était pas obligatoirement entre une armée « populaire » et une armée regroupant les seuls dominants, ou les seuls gouvernants avec leur entourage.

En effet, faute de pouvoir ou de vouloir recourir à la levée en masse on en vint à ne retenir, au sein du peuple, qu'une faible fraction, dûment sélectionnée. Cette fraction

---

5. Cité par J.P. Leguay, *La rue au Moyen Age*, Paris, 1984, p. 176.

6. *Le voyage à Jérusalem de Philippe de Voisins, seigneur de Montaut*, éd. Ph. Tamizey de Larroque, Paris-Auch, 1883, p. 22.

7. Cité par J.N. Hillgarth, *The Spanish Kingdoms 1250-1516, I, 1250-1410 : precarious balance*, Oxford, 1976, p. 48-49.

étant évidemment choisie parmi les plus aptes, les plus exercés : quasiment des volontaires pour lesquels l'aventure de la guerre présentait quelque attrait. Reprenons les conseils de Théodore Paléologue : lorsqu'on doit se battre à plus d'une journée de marche, seule la moitié des mobilisables aura à intervenir, l'autre moitié restera dans ses foyers :

« Et se ledit seigneur ou ses officiers veulent faire aucune meute ou host general par un moys ou oultre contre ses anemis et rebelles, il m'est avis que la terre en quoy mil hommes habitent doit souffire a donner en .c. ou au plus .c. et .l. quant ils sont toutefois hommes nobles et bien garnis et aux despens du commun ».

Par ailleurs, il y eut le recours des États à des combattants de métier, qui par eux-mêmes ne disposaient d'aucun pouvoir, ne prétendaient pas normalement en obtenir mais cherchaient seulement à s'employer pour vivre. Tel est le phénomène du mercenariat, étranger ou indigène : archers anglais engagés par les ducs de Bourgogne, arbalétriers génois, genétaires espagnols, piquiers suisses, mineurs liégeois, canonniers allemands. Ces gens, le plus solidement encadrés possible, donnent naissance à ce qu'on peut appeler des militaires. En d'autres termes, cet appel à des « gens de métier » dont la profession est la guerre permet d'éviter le recours massif au peuple, à ces « communes » dont Philippe de Mézières disait à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle qu'elles « sentent aucunement de rebellion a leurs seigneurs naturels pource qu'ils se sentent en servage »<sup>8</sup>. Ces gens de métier suppléent aux carences militaires de la classe dirigeante, si celle-ci se désintéresse de la guerre et fait reposer son pouvoir sur d'autres principes ou d'autres ressorts. Tel est le cas pour les villes italiennes au moins à partir du XIV<sup>e</sup> siècle et même pour l'Angleterre de la fin du Moyen Age, quoique à un moindre degré.

Mais le mercenariat présentait aussi des inconvénients. Il arriva fréquemment, en effet, que ces mercenaires échappent au contrôle de leur employeur – l'État –, exerçant sans retenue leurs ravages et, chose plus grave, cherchant à s'emparer du pouvoir, en tout ou en partie. Songeons aux Cottereaux, Brabançons et routiers qui sévirent depuis le milieu du XII<sup>e</sup> siècle jusqu'aux premières décennies du XIII<sup>e</sup>, aux Grandes compagnies du XIV<sup>e</sup> siècle, aux Écorcheurs du XV<sup>e</sup>, aux compagnies d'aventure et à la *condotta* en Italie. Une dernière fois qu'il me soit permis de revenir à Théodore Paléologue. Les tyrans aventureux, dit-il, qui gouvernent « par force et par paour et non par droit ne par amour », ne peuvent recourir à leurs sujets en cas de besoin. Il leur convient d'utiliser « a leur deffense et d'eulz et de leur terrez gens cruiez portanz armez aux despens des gens de leur dites seigneuries », à la différence du « seigneur naturel (qui) se doit plus fier en ses gens que es forains et estranges, pour cause du deu et de l'amour

---

8. Dans l'*Epistre lamentable et consolatoire sur le fait de la desconfiture lacrimable du noble et vaillant roy de Honguerie par les Turcs*. Pour venger Nicopolis (1396), Philippe de Mézières estime nécessaire la levée d'une armée animée par « quatre vertus morales : « Regle, discipline de chevalerie, obediencie et justice ». Il distingue à cette fin trois degrés de combattants : le degré supérieur (les rois, les princes), le degré moyen, qui rassemble, de façon remarquable, les nobles et les bourgeois, et le premier degré, les « hommes du peuple ». Voici ce qu'il déclare à leur sujet : « Quant au premier degré des combatans de la crestienté, c'est assavoir des gens de pié, gens de commune, aucuns voudroient dire que les gens de pié entre eulx, sans autre gouvernement, de commun cours ne sont pas bien disposés d'avoir chevetaines d'eulx mesmes souffisamment ne de soubmettre leur ost a vraie obediencie des .IIII. vertus tant louees. Quelle merveille ? Car par nature la plus grant part est rude, feblement nourie en vertu et de gros engin : et, que pis est, comme par nature ou par malle nourriture, les aucuns sentent aucunement de rebellion a leurs seigneurs naturels, pource qu'ils se sentent en servage, comme il a esté mainte fois esprouvé ». Certes, continue-t-il, il y a parmi eux des hommes sages, subtils, ornés de vertus. Des gens de pied montrent de la constance, de la valeur, mais dans ce cas c'est que leurs « gouverneurs » sont « gentils hommes ou hommes d'estat bien nourris et vertueux ». De toute façon, ce premier degré est insuffisant (éd. Kervyn de Lettenhove, dans son édition des oeuvres de Jean Froissart, XVI, Bruxelles, 1874, p. 467-468).

naturel ». Une fois la guerre terminée, le « tyran » congédiera les « escuiers et gens d'armes forains » qu'il a recrutés, de plusieurs langues, « de hors du païs ». Mais il n'est pas sûr que ce renvoi soit chose si aisée :

« Et aussi voions nous grant peril (...), c'est assavoir quant les dis soudoiers voient que il ont grant seigneurie et grant communauté en la terre ou ils sont venus servir, il veulent souvent surmonter ladite terre et s'efforcent non deument tenir la comme leur en la volonté de leur courage (...). Car la greigneur partie de tielz genz si est de male conscience vers Dieu, et doubtent peu honte et reprises de gens, mais sont convoiteux de gaingnier, et hardis et cruiel, car pour ce se mettent il on peril de mort, pour avoir seulement le gaing ».

Non seulement ces gens de guerre professionnels représentaient un danger pour l'ordre public, pour les pouvoirs en place, pour la sécurité et la prospérité du pays qui les employait, mais encore, en dépit de leurs compétences prétendues et de leur technicité supposée, on doutait volontiers de leur dévouement. C'est pourquoi plusieurs auteurs conseillent au prince de n'y avoir recours qu'en dernière analyse et de façon parcimonieuse.

Et pourtant, dès lors que la guerre se professionnalisait de plus en plus, dès lors que la mobilisation de masse n'était plus de mise, dès lors que le système féodal perdait une large partie de sa finalité première, dès lors que quantité de nobles ne se souciaient plus de servir à la guerre, sinon contraints et forcés, en tant qu'éléments d'appoint, les États furent amenés à recruter de plus en plus de combattants de métier. Parallèlement, ils cherchèrent à donner plus de vigueur aux structures d'encadrement (discipline, etc.), à faire entrer un certain nombre de valeurs dans la mentalité de ces soudoyers (honneur, fidélité), bref à les transformer en militaires, en y attirant le plus possible les éléments issus de l'ancienne noblesse, du moins au niveau de l'encadrement.

### *Les non combattants*

Ainsi, selon les circonstances, les non combattants, de fait ou de droit, représentèrent une masse variable. Disons que, dans la pratique, même quand la nécessité était extrême, il exista toujours des non combattants : et pas seulement les femmes, mais aussi les malades, les handicapés. Les jeunes avant 12, 14, 16 ou 18 ans. Les vieillards, au delà des 60, 64 ou 70 ans fatidiques. Les Juifs furent-ils systématiquement mis à l'écart ? Ce n'est pas sûr. Et les infidèles, les hérétiques, tous ceux qui se présentaient comme des « objecteurs de conscience », les clercs, les religieux ? Là encore des variantes existent. A la fin du X<sup>e</sup> siècle, devant les attaques répétées d'Al-Mansour, des moines de Cluny, raconte Raoul Glaber, furent amenés « *ob exercitus raritatem* », à prendre les armes guerrières<sup>9</sup>. En cas de légitime défense, un moine, un clerc pouvait sans péché se servir d'armes. Vers 1170 Gerhoch de Reichersberg consent à ce que des religieux, tout équipés, lance et bouclier au poing, fassent nombre sur les remparts pour impressionner les Sarrasins ; ils peuvent même, à son avis, lancer des pierres et des javelots sur l'adversaire, pour le tenir à distance, du moment qu'ils n'ont pas l'intention de tuer<sup>10</sup>.

---

9. Raoul Glaber, *Historiae*, éd. M. Prou, Paris, 1886, p. 44, cité par J. Flori, *L'essor de la chevalerie, XI-XII<sup>e</sup> siècle*, préface de L. Genicot, Genève, 1986, p. 170.

10. *Du premier concile du Latran à l'avènement d'Innocent III (1123-1198)*, 2<sup>e</sup> partie, par R. Foreville et J. Rousset de Pina, Paris, 1953, p. 212, (Histoire de l'Eglise depuis les origines jusqu'à nos jours, fondée par A. Fliche et V. Martin, dirigée par J.B. Duroselle et E. Jarry, 9).



On comprend dès lors les hésitations des historiens de la démographie lorsqu'ils ne connaissent de la population d'une ville que le nombre des hommes qu'elle est susceptible de mobiliser : faut-il multiplier ce nombre par 4, par 6, par 8 ou par 10 pour obtenir le nombre des habitants de la ville en question ?

Mais à partir du moment où ce sont les deuxième et troisième modèles qui l'emportent, à partir du moment où l'on s'éloigne de la notion de peuple en armes, le nombre des non combattants s'accroît dans les mêmes proportions. Il est de fait que, dans quantité de régions, durant les derniers siècles du Moyen Age, la paysannerie non seulement ne se bat guère, est pauvrement armée (voir à ce sujet les inventaires des paysans bourguignons du XIV<sup>e</sup> siècle recensés et analysés par Françoise Piponnier), mais encore n'a pas à s'armer. Si elle le fait, c'est sous la pression des circonstances, à l'insu des pouvoirs, qui, pour le moins, adoptent alors une attitude hésitante. Non sans cause : en 1434, dans la Normandie lancastrienne, fut mis sur pied un système visant à armer la paysannerie et à la répartir, sur le modèle urbain, en dizaines, cinquantaines et centaines. Que « chacun homme du plat pays (...) se tennisse embastonné et ambuschasse les chemins ». En juin 1435, le bailli de Caux donne l'ordre à ses vicomtes de « faire habiller et armer les nobles du pays de Caux pour estre en la compagnie du peuple embastonné a resister a l'entreprise des adversaires si besoing et mestier est ». Or, ces mesures se retournèrent presque aussitôt contre le pouvoir lancastrien qui les avait décidées. « Depuis que ceulz de Caux surent porter bastons », dit l'auteur de la *Chronique normande*, ils n'acceptèrent plus leurs maîtres anglais et entrèrent en rébellion<sup>11</sup>. A toute une masse de gens, on demanda de plus en plus de payer, de fournir une contribution matérielle, un appoint de main d'oeuvre sous la forme de corvées. Pour des raisons tactiques, politiques et économiques, ils furent tenus à l'écart de la guerre, ce qui ne veut naturellement pas dire qu'ils échappèrent aux ravages qu'elle entraînait. Du moins essaya-t-on d'élaborer un droit du non combattant, dont les racines remontaient aux canons sur la paix et la trêve de Dieu du XI<sup>e</sup> siècle (Honoré Bonet).

### *Conclusion*

On l'aura compris : de façon approximative, les trois modèles de combattants tour à tour évoqués correspondent à trois phases successives de l'histoire du Moyen Age occidental. La notion de peuple en armes appartient spécifiquement au haut Moyen Age, la coïncidence entre pouvoir et fonction guerrière est le propre de la période féodale, tandis que la première modernité a vu, avec une sensible croissance de l'État et des institutions publiques, l'émergence du soldat, du militaire de carrière. Néanmoins, il serait aisé de trouver, par exemple dans les récits des temps mérovingiens, des hommes de guerre professionnels. Et l'on peut se demander si, en un sens, l'idéal chevaleresque, tel qu'il se définit aux XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles, ne fait pas déjà du chevalier un militaire, au service du prince, de la communauté, du bien public. Inversement, l'intervention de communautés en armes n'a pas complètement disparu de l'histoire de la fin du Moyen Age, à une échelle beaucoup plus modeste, il est vrai, qu'au temps des Vandales ou des Hongrois.

Au bout du compte, trois phénomènes semblent particulièrement frappants : ce type extraordinaire de combattant que fut le chevalier (d'où, soit dit en passant, la formidable littérature qu'il a suscitée) ; le fait que, de 950 à 1150 environ, le combattant est la figure centrale de la société laïque, puisque tous les autres groupes humains, toutes les autres

---

11. Cité par A. Curry, « Military Organization in Lancastrian Normandy, 1422-1450 », unpublished Ph. D. thesis (CNAA, 1985).

**activités s'ordonnent autour de lui (après quoi, le combattant devient une figure parmi bien d'autres, il convient de l'étudier comme on étudierait l'homme de loi, ou le marchand) ; enfin le fait que l'intervention de l'État aboutit à ce que les seuls combattants soient à son service, enserrés dans des structures étatiques ; l'État n'a pas seulement monopolisé la violence légitime, il l'a aussi canalisée : autant de phénomènes qui commencent à se mettre en place en Occident durant les deux ou trois derniers siècles du Moyen Age.**